



Chambres sans volets ,linos troués ,et rats au grenier

Par **monier**, le **23/03/2009** à **12:51**

Bonjour,rnje viens de trouver un logement par une agence immobiliere,et nous nous apercevons ma fille et moi meme que les chambres ne sont pas pourvues de volets.rnsuis je en droit de reclamer la pose de volets ,le proprietaire a t il le devoir de satisfaire notre demande?rnd'autre part ,nous sommes au dernier etage et au dessus de notre logement il y a un grenier apparemment peuplé de pigeons et de rats ,ce qui est bruyant ,est ce le proprietaire ou nous qui devons faire venir les services de deratisation?rnpour terminer ,les sols sont équipés de lino qui n'ont jamais été changes ,ls sont troués et tres vieux ,est ce au locataire ou au proprietaire de les changer ,et si c'est le devoir des locataires ,devonsnous avoir une autorisation écrite du proprietaire comme stipulé dans notre bail?rnen vous remerciant par avance de votre réponse

de MONIER

Par **Paula**, le **23/03/2009** à **13:45**

Bonjour,rnrnIl faut absolument que vous disiez ce qu'il est noté sur l'état des lieux d'entrée.rnrnSi vous l'avez signé ainsi que le bailleur, c'est que vous étiez d'accord pour prendre l'appartement en l'état.rnrnLe grenier est-il privatif ou partie commune ?rnrnCordialement